

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la susdite Municipalité, tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Barraute, en date du 16 avril 2024, à 18 h 30. Sont présents à cette assemblée, les conseillers municipaux : Messieurs Joël Jobin et Jérôme Petit et Mesdames Marie-Joëlle Desrosiers et Manon Plante. Formant quorum en la présence et sous la présidence de Mme Josseline Lepage, mairesse. Mme Josée Beauregard, directrice générale est aussi présente à la séance.

2024-0416-084

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jérôme Petit, secondé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit et est par la présente adopté :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Règlement 198 modifiant le règlement de zonage # 134, le plan d'urbanisme # 133, le règlement # 153 et le règlement # 169 « modifiant le règlement de zonage # 134 et le règlement sur l'émission des permis et certificats # 127 – Avis de motion
4. Projet 1 du règlement # 198 modifiant le règlement de zonage # 134, le plan d'urbanisme # 133, le règlement # 153 et le règlement # 169 « modifiant le règlement de zonage # 134 et le règlement sur l'émission des permis et certificats # 127
5. Engagement d'un nouveau directeur des travaux publics
6. Période de questions
7. Clôture de l'assemblée

2024-0416-085

RÈGLEMENT # 198 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 134, LE PLAN D'URBANISME # 133, LE RÈGLEMENT # 153 ET LE RÈGLEMENT # 169 « MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 134 ET LE RÈGLEMENT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS # 127 – AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère Mme Marie-Joëlle Desrosiers, que lors de la présente assemblée, il sera présenté un projet de règlement de zonage # 134, # 153 et # 169.

2024-0416-086

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 198 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 134, LE PLAN D'URBANISME # 133, LE RÈGLEMENT # 153 ET LE RÈGLEMENT # 169 « MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 134 ET LE RÈGLEMENT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS # 127

- CONSIDÉRANT que la Municipalité de Barraute a adopté le règlement de zonage # 134, le règlement # 153 et le règlement # 169 « modifiant le règlement de zonage # 134 et le règlement sur l'émission des permis et certificats # 127 ;
- CONSIDÉRANT que des anomalies ont été soulevées par l'inspecteur municipal auxdits règlements ;
- CONSIDÉRANT que le service de l'aménagement du territoire de la MRC d'Abitibi a transmis à la Municipalité de Barraute des recommandations permettant de bonifier le projet de règlement # 198 en vue d'une approbation de la MRC d'Abitibi ;
- CONSIDÉRANT l'intention de la municipalité d'autoriser des changements au règlement de zonage # 134, # 153 et # 169 et au plan d'urbanisme

133 pour modifier des anomalies rencontrées ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 16 avril 2024 par la conseillère Mme Marie-Joëlle Desrosiers ;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique sur le projet de règlement # 198 sera tenue le 24 avril 2024 ;

En conséquence, il est proposé par Mme Marie-Joëlle Desrosiers, appuyé par M. Jérôme Petit et unanimement résolu d'adopter le premier projet de règlement # 198 modifiant le règlement de zonage # 134, le plan d'urbanisme # 133, le règlement # 153 et le règlement # 169 « modifiant le règlement de zonage # 134 et le règlement sur l'émission des permis # 127 » tel que lu et présenté au Conseil municipal et la date de consultation publique concernant ledit projet de règlement est le 24 avril 2024 à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Barraute.

2024-0416-087

ENGAGEMENT D'UN NOUVEAU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Attendu que la Municipalité de Barraute a publié une offre d'emploi en tant que directeur des travaux publics ;

Attendu que suite à des entrevues, en collaboration avec le Comité RH, il a été convenu de procéder à l'embauche de M. Beaudette ;

Attendu qu'un salaire lui sera versé selon la Politique de ressources humaines à l'échelon 3 en tant que directeur des travaux publics ;

Attendu qu'après six (6) mois de service, avec satisfaction, les assurances collectives, les assurances dentaires et visuelles, le fonds de pension ainsi qu'une augmentation salariale à l'échelon 4 de la Politique de ressources humaines sont prévus ;

Attendu que la date d'embauche est le 15 avril 2024 ;

Il est proposé par la conseillère Mme Marie-Joëlle Desrosiers, appuyé par la conseillère Mme Manon Plante et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute confie le poste de directeur des travaux publics à M. Gaby Beaudette selon les conditions salariales mentionnées ci-haut.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2024-0416-088

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Jérôme Petit de lever la présente assemblée à 19 h 41.

Mme Josseline Lepage
Mairesse

Mme Josée Beauregard
Directrice générale